

Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) accompagnée de notes historiques et critiques (suite)

Marie-Claire Daveluy

Volume 13, Number 1, juin 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301964ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301964ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Daveluy, M.-C. (1959). Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) accompagnée de notes historiques et critiques (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 13(1), 137-149.
<https://doi.org/10.7202/301964ar>

BIBLIOGRAPHIE *

Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal
(1639-1663)

accompagnée de notes historiques et critiques

DEUXIÈME PARTIE

Bio-bibliographie des Associés de Montréal

1642 (suite)

25. — THOMAS LE GAUFFRE, conseiller du roi dans sa chambre des comptes de Paris, prêtre, successeur du Père Bernard, dit le « Pauvre Prêtre », nommé évêque de la Nouvelle-France (1604-1646).

A. NOTES BIOGRAPHIQUES

Thomas Le Gauffre naît en 1604, au Grand-Lucé (Sarthe),¹⁶ d'une famille possédant de grands biens. En 1627, il achète une charge de maître des comptes et vient vivre à Paris. Il remplit avec honneur les devoirs que sa situation exige et parvient, en 1636, au titre de Conseiller-maître. Sans prendre place parmi les dévots de l'époque, il mène une vie très digne. Il recherche pourtant le monde et ses plaisirs. Il en est ainsi jusqu'en 1638, alors qu'une circonstance fortuite oriente sa vie d'une façon tout opposée. « Un jour, raconte un de ses biographes, vers le mois de septembre 1638, Thomas Le Gauffre revenait du Couvent des Jacobins réformés, en compagnie d'un ami, quand celui-ci ayant aperçu le Père Bernard l'invite à monter dans son carrosse et lui présente Le Gauffre. Des relations s'établissent... [entre ceux-ci]. Ils en arrivent à ne plus se quitter. »¹⁷ Le jeune

* Voir notre *Revue d'Histoire*, V: 139-147, 296-307, 445-460, 603-616; VI: 146-150, 297-305, 458-463, 595-605; VII: 457-461, 586-592; VIII: 292-306, 449-455, 591-606; IX: 141-149, 306-309, 458-462, 594-602; X: 295-302; XI: 137-142, 298-304, 449-457, 608-614; XII: 144-147, 294-302, 443-453.

¹⁶ Voir *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France* (Paris, Champion, 1890), XVII: 170-172.

¹⁷ *Ibid.*

maître des comptes s'en explique lui-même là-dessus dans la biographie du Père Bernard qu'il écrivit, en 1641, peu de temps après la mort de celui-ci. « Dieu, déclare-t-il, se servit pour mon salut de ma curiosité à l'endroit de la vie du Père Bernard. Je pris goût insensiblement aux discours d'un homme qui développait la vérité d'une manière vive et sensible. J'eus honte de ne l'avoir ni pratiquée, ni connue, et quoique aucun sermon ne m'eût jamais été d'aucun profit jusque-là, je n'en eus pas entendu trois des siens que je pris la résolution de me convertir. » Peu après M. Le Gauffre décide d'embrasser l'état ecclésiastique. Rempli de joie à la nouvelle, le Père Bernard conduit son disciple auprès du Père Hayneuve, un jésuite expérimenté dans les voies de la grâce. Il le prie d'examiner, puis d'affermir cette vocation sacerdotale dont il est si heureux. Deux ans plus tard, en 1640, Thomas Le Gauffre est ordonné.¹⁸

L'abbé Le Gauffre s'initie aussitôt à la vie de prière, de prédication et d'œuvres de miséricorde les plus diverses du « Pauvre Prêtre ». Il fait merveille. Celui-ci le regarde bientôt comme son successeur. L'existence du serviteur de Dieu touche, du reste, à sa fin. Tombé malade le 16 mars 1641, le Père Bernard expire sept jours plus tard. Attentif et navré, l'abbé Le Gauffre ne quitte pas le chevet du saint homme. Il en reçoit une suprême bénédiction et entend tomber de ses lèvres, cette dernière recommandation : « Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne sa grâce [...] ; qu'il augmente votre zèle ; je ne le prie point qu'il vous fasse le successeur de [Claude] Bernard, mais le digne imitateur de Jésus-Christ. »

On constate vite que l'esprit du Père Bernard inspire tous les actes de l'abbé Le Gauffre. Il ne néglige aucune des œuvres de son maître et ami. Il redouble de ferveur dans l'exercice des charités préférées du Père Bernard : la visite aux prisonniers, l'assistance des condamnés à mort et le Séminaire des Trente-Trois.¹⁹ Il devient le directeur de ce petit Séminaire que la mort du fondateur, le « Pauvre Prêtre », laissait singulièrement démuné. Il lui crée des ressources matérielles. Il veille sur son enseignement. Ses dons généreux donnent à l'œuvre un nouvel élan. Il va même jusqu'à songer à sa subsistance future. En vertu d'un testament qu'il rédige en 1641, il lègue au Séminaire des Trente-Trois, une somme de dix mille livres.

¹⁸ Saint Vincent de Paul, *Correspondance* (Paris, Gabalda, 1921), I : t. 2 : 28-29.

¹⁹ Voir sur ce groupement de clercs les notes biographiques consacrées à Jean Blondeau dit Frère Jean de la Croix, dans cette même revue, vol. XII : 146.

Le souvenir du Père Bernard ne le quitte plus. Il mesure, chaque jour davantage, la valeur de ses exemples et de ses conseils. Afin de reconnaître de quelque façon, la dette de reconnaissance qu'il doit à cet apôtre, M. Le Gauffre se décide à écrire la vie sainte, humble, toute consacrée aux malheureux, la vie en un mot, si profondément sacerdotale du Père Bernard. Il dédie son œuvre, publiée en 1642, à la Très Sainte Vierge, pour laquelle il professe la plus tendre dévotion. Il souhaite surtout que les exemples et les extraordinaires vertus du « Pauvre Prêtre » puissent servir à tous les prêtres. Il faut lire la fervente exhortation qu'il adresse à tous les ecclésiastiques de son temps.

M. Le Gauffre fut un ami dévoué de M. Olier. Où le rencontra-t-il pour la première fois ? Nous ne saurions le dire. Il est certain que le futur fondateur de Saint-Sulpice dut se montrer intéressé devant l'initiative du Père Bernard qui formait à la vie sacerdotale des jeunes gens pauvres et vertueux. C'était précisément à l'époque où M. Olier songeait lui-même à la création de séminaire. M. Le Gauffre, regardé par tous comme le successeur du « Pauvre Prêtre », et qui le devenait de fait en 1641, ne pouvait que retenir l'attention, puis gagner la sympathie de M. Olier dès les premières entrevues avec cet apôtre. En outre, tous deux appartenaient à la Compagnie du Saint-Sacrement, et durent assister, placés l'un non loin de l'autre, à certaines réunions importantes. N'oublions pas enfin que saint Vincent de Paul que M. Olier consultait souvent, dut certainement lui parler de la conversion de Thomas Le Gauffre qu'il comptait, en 1640, comme l'un des ordinands de Saint-Lazare, se préparant à recevoir les ordres sacrés. Le texte que nous pouvons citer avec certitude concernant l'amitié spirituelle qui unissait Jean-Jacques Olier à Thomas Le Gauffre est tiré des *Mémoires autographes* de M. Olier, à la date du 16 juillet 1642. M. Faillon cite ce passage dans sa *Vie de Marguerite Bourgeoys* (introd. p. XIV et XLVIII) ; alors qu'il nous présente la Société de Notre-Dame de Montréal : « De saintes âmes, déclare-t-il, d'après les *Mémoires autographes* qu'il reproduit presque textuellement, qui éprouvaient le désir d'aller prendre part à la fondation de Ville-Marie, se trouvèrent réunies le mercredi, 16 juillet 1642, en l'église des Carmélites, où le Saint-Sacrement était exposé à cause de leur fête du Mont-Carmel. » M. Faillon nomme entre autres associés, M. Le Gauffre et son serviteur Frère Jean de La Croix, M. Quatorze, Marie Rousseau et sa fidèle compagne, Madame Jacqueline Carré Rémy, et le Frère Claude Le Glay.

Un an plus tard, alors qu'au mois de mars 1643, les associés de Montréal étaient tous rassemblés dans l'église de Notre-Dame

de Paris, pour renouveler à Dieu l'offrande de cette île qu'elle lui avait faite l'année précédente, le 27 février 1642, voici qu'une touchante révélation du mystique M. Olier vient mettre en évidence la personne et les mérites de l'abbé Thomas Le Gauffre. « Comme M. Olier se disposait à célébrer de nouveau, à l'autel de la Sainte Vierge, écrit encore M. Faillon, toujours d'après les *Mémoires autographes*, Notre-Seigneur et sa Très Sainte Mère lui firent connaître que sa vocation était de ne pas paraître extérieurement dans l'œuvre de Ville-Marie et qu'il devait déférer à M. Le Gauffre l'honneur de célébrer dans cette circonstance, à cet autel. » Et voici la fin du passage qui nous éclaire sur l'état d'âme de M. Olier aux jours de la fondation de Montréal: « Notre-Seigneur me dit, rapporte-t-il dans des pages intimes écrites sur l'ordre de son confesseur, qu'étant pour le représenter dans cette œuvre [de Ville-Marie], il fallait que je fusse comme le cœur de la Compagne [de Montréal]. Le cœur dans le corps humain agit par ses membres qui paraissent beaucoup; cependant sa vie demeure cachée, quoique par lui tous les membres vivent et n'aient rien que par dépendance de lui... Il faut que tu sois comme le cœur de mes œuvres que tu donnes vie et mouvement à tout, disait Notre-Seigneur, et que tu fasses mon œuvre à couvert [...]. »²⁰

Notons qu'à cette réunion de la Société de Montréal, à Notre-Dame de Paris, l'abbé Le Gauffre jouissait déjà d'un certain prestige auprès des associés, dont plusieurs étaient prêtres. M. Olier l'aurait-il substitué à sa personne sans soulever de protestation, s'il n'en avait pas été ainsi? Mais il y eut de la part des associés de Montréal un semblable assentiment général en faveur de M. Le Gauffre, dans une circonstance plus grave de conséquence et qui requérait de l'élu, la sainteté de la vie et d'éminentes connaissances doctrinales. Rappelons d'abord le vif désir des associés de créer un évêché dans la Nouvelle-France. Ils s'exprimèrent publiquement, là-dessus, dès 1643, dans le manifeste qu'ils publiaient sous le titre de: *Les Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal* pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France. Voici le passage (p. 24-25) énonçant le vœu des associés.

« Ce lieu [Montréal] avait été négligé jusqu'à présent par les Français comme éloigné de l'embouchure de la mer, hors

²⁰ Ms. *Mémoires autographes* de M. Olier, III, fol. 553-569. Un scrupule d'historien, tout autant qu'un désir d'édification m'induisirent lors de mon voyage à Paris, en 1949, à lire les beaux textes de M. Olier que je viens de citer dans le manuscrit original que l'on conserve au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. L'obligeance de M. Carreyre, alors archiviste, fut parfaite à mon égard.

du flux, et où les vaisseaux ne pouvaient monter, ce qui les fit loger à Québec la capitale et le siège des affaires du pays qui ne s'y peuvent habituer, ni descendre si bas pour leurs traites, et telle que si elle n'est appuyée de quelqu'autre puissante communauté, la conversion des Sauvages sera pour languir un long cours d'année sans s'avancer ainsi que l'expérience nous fait voir *et ces peuples ne se lieront jamais autrement en communauté* dépendante de quelque siège épiscopal, pour la conduite de leur salut qui est le dessein de cette grande œuvre [l'évangélisation et la colonisation de Montréal] dont *la dépense est assignée sur le trésor de l'Epargne céleste, sans qu'il soit à charge au roi ni au clergé ni au peuple* [. . .]. »²¹

En 1645, à la fin de l'été, les Associés apprenaient que les Iroquois, desserrant leur étreinte, venaient de signer la paix aux Trois-Rivières. Cette nouvelle fit rebondir le projet de créer un évêché à Québec. A l'une des assemblées d'urgence des Associés, la question fut abordée et discutée au milieu de l'enthousiasme général. M. Le Gauffre fut un de ceux qui préconisèrent le plus hautement la fondation d'un tel siège. Il s'engagea à verser, séance tenante, trente mille livres pour le soutien de l'évêque et de son clergé. D'autres sommes furent ensuite votées aux diverses assemblées, de sorte que les Associés se virent en mesure d'exécuter sans retard leur projet. Le Cardinal Mazarin fut consulté. Il approuva avec joie cette glorieuse initiative tout à l'honneur de Dieu et du roi. Toutefois, il conseilla fortement aux Associés d'en conférer avec les Jésuites. Car seuls ces religieux étaient chargés de toutes les missions du Canada. Les Associés admirèrent la sagesse prudente et le sens des convenances du Cardinal-Ministre et lui révélèrent alors le nom du membre de leur Société qui ralliait tous les suffrages, le saint M. Le Gauffre, digne successeur du Père Bernard. Agréablement surpris, Mazarin applaudit au choix des Associés, tout en s'en tenant à son premier avis. Il appartenait aux Jésuites de décider, si oui ou non, les Associés pouvaient donner suite à leur projet rempli de si graves conséquences. « Les Associés, narre Faillon, allèrent donc trouver le R.P. Georges Hayneuve qui prenait soin de la mission de ce pays. Ce Père [. . .] en causa avec deux autres religieux de la même Compagnie, qui l'un et l'autre connaissaient aussi la Nouvelle-France. Tous trois se

²¹ Voir sur cette question, traitée longuement par Faillon, son *Histoire de la colonie française*, II: 50-53, et les quelques notes que nous avons nous-mêmes publiées, dans cette *Revue* (V: 300-303). Les Associés de Montréal ne furent pas les premiers toutefois à songer à un siège épiscopal dans la Nouvelle-France. Les Récollets s'en étaient préoccupés dès 1635. Voir *ibid.*

déclarèrent très heureux du choix de la personne proposée, et cette réponse ayant été portée au Cardinal-Ministre, M. Le Gauffre fut enfin nommé pour remplir le nouveau siège épiscopal. »²²

Mais, comme on dit parfois, ces Messieurs avaient compté sans leur hôte. Lorsque les Associés apprirent à M. Le Gauffre qu'il avait été choisi à l'unanimité par les membres de la Société et agréé par le Cardinal et par les Jésuites comme premier évêque de la Nouvelle-France, la consternation de M. Le Gauffre fut profonde. Il refusa de donner son consentement. Toute autre était sa vocation et elle était incompatible avec l'épiscopat. Devant les instances et les arguments de ses confrères, cet humble prêtre se troubla. Il promit de consulter ceux qui dirigeaient sa conscience et de donner dans les dix jours, une réponse définitive à la Société de Montréal. Le Père Hayneuve, jésuite, demeuré le directeur de M. Le Gauffre depuis sa conversion, il y avait maintenant huit ans, entendit ses doléances et ne put que l'approuver de songer à une retraite afin de connaître les desseins de Dieu à son égard. La Providence intervint, en effet, mais d'une tout autre manière que celle désirée par les Associés. Au bout de quelques jours de prières et de reclusion, ce saint homme « fut frappé d'une attaque d'apoplexie, ou selon d'autres, d'une fausse pleurésie qui l'emporta trois jours plus tard. »²³

La foudroyante nouvelle du décès de M. Le Gauffre bouleversa les Associés. Ils n'abandonnèrent pas leur projet néanmoins. Deux mois après le malheureux événement, le vendredi 25 mai 1646, Monseigneur Antoine Godeau, évêque de Grasse, prenait la parole, au nom des Associés, devant l'Assemblée générale du Clergé de France, dont les nombreuses séances se poursuivaient depuis un an. Monseigneur Godeau pria les prélats présents de vouloir bien prendre en considération l'importante question d'un siège épiscopal dans la Nouvelle-France.²⁴ Il évoqua le souvenir de l'abbé Thomas Le Gauffre, le digne successeur du « Pauvre Prêtre ». Il souligna sa rare générosité dans toutes les œuvres qui concernaient la gloire de Dieu et le service du prochain malheureux. « Non satisfait, dit-il, du don de trente mille livres destiné au futur évêché de Québec, M. Le Gauffre légua encore par testament pour aider à la même cause une somme de dix mille livres. Enfin, déclarait l'évêque de Grasse, les Messieurs de la Compagnie de Montréal sont disposés à

²² Faillon, *ibid.*, 48 et suiv.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Procès-verbal de l'Assemblée générale du Clergé de France, année 1646, 748 et suiv.*

contribuer également pour assurer autant qu'ils le pourront la subsistance de l'Évêque de Québec et de son clergé. » A l'Assemblée du 11 juillet suivant, l'évêque de Grasse revint à la charge. Comme le Cardinal Mazarin présidait cette fois l'Assemblée, Monseigneur Godeau rappela la résolution des prélats « suppliant la reine de favoriser l'établissement d'un évêché au Canada ». Du reste, remarqua-t-il, les membres de l'Assemblée, qui connaissent le zèle et l'affection manifestés par Son Eminence, à leur Compagnie, ne pouvaient qu'espérer en son appréciation de l'humble supplication qu'ils ont adressée à Sa Majesté la Reine.

Le Cardinal Mazarin s'empressa de déférer aux vœux de l'Assemblée. Il offrit même « de donner de son bien propre... jusqu'à mille écus par an, en attendant qu'on pût créer une pension de pareille ou de plus grande valeur sur le premier bénéfice qui viendrait à vaquer ». ²⁵

Et maintenant, dans la Nouvelle-France que savait-on, que pensait-on de tous ces faits et incidents ? A Québec et à Montréal, tous attendaient avec anxiété, cela va sans dire, l'arrivée des vaisseaux leur apportant quelque récit des graves événements qui allaient affecter la vie religieuse du pays. En 1646, tout particulièrement, Maisonneuve qui revenait au Montréal après deux ans d'absence pouvait fournir des renseignements de première main. Les démarches nombreuses, la constance des Associés de Montréal à se préoccuper du progrès religieux et de la stabilité matérielle, non seulement de Ville-Marie, mais de toute la Nouvelle-France, remplirent de joie tous les cœurs. A coup sûr, la mort inattendue de l'abbé Le Gauffre, *premier évêque nommé de la Nouvelle-France*, attrista les colons. Ils auraient eu en sa personne un saint et généreux évêque. Mais, sans doute, la Providence ne les éprouvait ainsi que pour un temps. Tôt ou tard, les Associés de Montréal réussiraient, sinon à créer un siège épiscopal, du moins à attirer fortement l'attention de la reine, du cardinal-ministre, Mazarin, et du clergé de France, sur l'urgence et la nécessité d'une telle fondation.

Marie de l'Incarnation, dans ses *Lettres spirituelles*, ²⁶ en parle longuement. Elle raconte les circonstances dramatiques qui entourèrent la mort de l'abbé Le Gauffre qu'elle appelle « un grand serviteur de Dieu et un homme extraordinairement humble ». Elle se prononce clairement, toutefois, sur toute cette question d'un évêché à Québec; elle nous livre entre autres, cette remarque fort juste et très sage: « On parle, dit-elle, de nous

²⁵ *Ibid.*, 822.

²⁶ Voir surtout la lettre 42e datée du 11 octobre 1646.

donner un évêque au Canada; pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque dans ce pays, lequel n'est pas assez bien établi. D'ailleurs, nos révérends Pères les [Jésuites] y ayant planté le christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps, sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins. »

La sainte Ursuline prévoyait juste. Les Iroquois rompirent précisément à l'automne de 1646, époque du martyre de saint Isaac Jogues et de saint Jean de Lalonde, la paix qu'ils avaient signée avec quelle solennité aux Trois-Rivières, durant l'été de 1645.

Ajoutons encore deux petits faits, en les résumant, qui témoignent de la louable persévérance des Messieurs de Montréal à vouloir l'érection d'un évêché dans la Nouvelle-France. En 1647, lors de l'établissement par la reine régente, à la demande de MM. de Morangis, La Marguerie et Mesmes d'Irval, associés de Montréal, d'un Conseil exécutif à Québec, nous pouvons lire, dans une des clauses du règlement créé à cette occasion, que « le Conseil serait composé de trois personnes, à savoir: le gouverneur de la Nouvelle-France, le Supérieur de la maison des Jésuites, *jusqu'à ce qu'il y ait un évêque*, et le gouverneur de Montréal ». Enfin, en 1656, nous voyons les Associés s'employer à une dernière et infructueuse tentative, devant l'Assemblée générale du Clergé de France en faveur de M. de Queylus, membre de la Compagnie de Saint-Sulpice et de Montréal, que tous ses confrères déclarèrent digne entre beaucoup d'autres de la consécration épiscopale.

Revenons maintenant à M. Le Gauffre. Ce prêtre d'une générosité inépuisable, et dont nous avons mentionné les dons fastueux envers le futur évêque de Québec n'avait agi ainsi, hélas, qu'en pure perte. Le testament qu'il laissait fut contesté par ses héritiers qui nièrent même la validité du don de trente mille livres fait de son vivant à la Société de Montréal, prétextant que la façon d'agir de l'abbé Le Gauffre n'était pas régulière, puisque les formes légales usitées en pareil cas n'avaient pas été observées et qu'il n'existait aucun document venant appuyer la donation, etc. . . . En outre, les principaux exécuteurs testamentaires nommés par M. Le Gauffre dans son testament n'avaient point répondu à l'appel se récusant par le fait même. Ces exécuteurs testamentaires n'étaient autres que le Supérieur et les directeurs de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Nous désirons citer le court passage des *Annales* de Voyer d'Argenson relativement à la conduite de la Compagnie du Saint-Sacrement en cette affaire. « La Compagnie de Paris, pouvons-

nous y lire, (p. 92, éd. Beauchet-Filleau), fut consultée en ce temps-là sur quelque fondation qu'un particulier voulait faire et commettre à la conduite de la Compagnie de Tours (une filiale de celle de Paris). Sur ce point, elle [la compagnie de Paris] répondit que le secret ne pouvoit permettre que cet article fut mis dans la fondation, mais que le particulier qui la faisoit pouvoit nommer trois de ses confrères qui seroient approuvés de la Compagnie et qui feroient par son ordre tout ce que le particulier désiroit. » Puis l'Annaliste ajoute: « Cependant M. Le Gauffre prêtre et maître des Comptes à Paris, ne fut pas bien informé de ce résultat; il nomma la Compagnie pour exécuter dans la suite son testament, aussi n'en voulut-elle prendre aucune connoissance, et faute d'avoir suivi sa conduite en cette occasion, le testament de M. Le Gauffre, quoique membre de la Compagnie et très saint homme, fut laissé dans le train commun des choses qui n'ont point de protecteur. »

Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal* qu'il écrit en 1672, par conséquent vingt-six ans après les événements, brouille un peu ici les détails des faits. La mémoire des vieux Montréalistes, ses informateurs, avait faibli sur certains points de leur héroïque passé. M. Dollier nous dit: « M. Goffre [sic], un des plus illustres et anciens associés ayant laissé par son testament 80,000 livres pour fonder ici un évêché, on avait perdu cette somme par arrêt, faute d'avoir diligemment vaqué à cette affaire. »²⁷

Les sommes données par M. Le Gauffre se chiffrent à 40,000 livres, non 80,000, car nous savons aujourd'hui ce qu'ont été et ce qu'il faut penser de ces malheureuses donations offertes soit personnellement par M. Le Gauffre (les 30,000 livres), soit en vertu du legs testamentaire (10,000 livres), qu'il laissait aux Associés de Montréal, pour « l'établissement de la foi dans l'île de Montréal ». Nous avons, du reste, consulté l'édition originale du Testament conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris. Quant aux 30,000 livres, nous pouvons ouvrir les *Registres* des procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France, à la date du 25 mai 1646. L'évêque de Grasse, Monseigneur Godeau, y mentionne la somme des 30,000 livres donnée verbalement aux Messieurs de Montréal, tout comme les 10,000 livres laissées par testament. Il est également possible de consulter, aux Archives nationales de France, les pièces légales du procès intenté par les héritiers de M. Le Gauffre. On leur donna gain de cause en ce qui concerne les sommes destinées à la Société de Montréal.

²⁷ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal* (éd. Flenley, Toronto, Dent, 1928), 142.

Le bon M. Le Gauffre mérite de survivre dans notre mémoire et de prendre rang parmi les principaux membres de la Société de Notre-Dame de Montréal. Ses intentions généreuses à l'égard de Montréal et de la Nouvelle-France sont incontestables et ont été, *après sa mort*, bien malheureusement desservies par les événements et les hommes. Nous aimons à le considérer avec Faillon et combien d'autres historiens comme le premier évêque nommé de la Nouvelle-France. Car il faut tenir compte des modalités de la France gallicane au XVII^e siècle dès qu'il s'agissait de nommer les titulaires des hautes fonctions ecclésiastiques. Rome n'en conservait pas moins sa prééminence et se prononçait de façon officielle et définitive sur toute nomination ecclésiastique.

Le bénédictin Dom Jamet se montre partial dans ses jugements sur la Société de Notre-Dame de Montréal. Son intéressante étude sur *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les Commencements de Montréal* (Ottawa, 1936, p. 23) en témoigne hautement. Sans doute, Dom Jamet a raison de mettre hors pair, parmi les membres, M. de La Dauversière. Mais il ne faut pas réduire, à aussi peu de chose qu'il le fait, l'action de beaucoup d'autres associés. Il s'en prend à la rareté et à l'insignifiance des réunions de ces Messieurs. Il interroge. Combien y eut-il d'assemblées de la Société après celle de mars 1643 ? L'histoire n'a, croyons-nous, conservé le souvenir d'aucune. Pourtant, nous pouvons au contraire en signaler plusieurs de 1643 à 1663. Nous en ferons le relevé dans un des appendices de notre travail actuel.

Il faut également remarquer que Dom Jamet, dans la même étude et précisément au sujet de la création d'un siège épiscopal en Nouvelle-France, fait intervenir à l'Assemblée du Clergé de France, le 25 mai 1646, la Compagnie du Saint-Sacrement. Monseigneur Godeau l'aurait représentée et aurait parlé en son nom, non au nom des Associés de Montréal. Ce texte original, bien au contraire, et même celui de Faillon, dans son *Histoire de la colonie française* (II: 48 et suiv.), disent expressément que l'évêque de Grasse parle au nom des Messieurs de la Compagnie de Montréal. D'ailleurs qui ne le sait aujourd'hui, la Compagnie du Saint-Sacrement voilait toute l'action extérieure qu'elle exerçait et faisait du secret la condition principale à observer dans le bien qu'elle tentait de faire.

De son côté, le Chanoine Allaire consacre une notice à M. Le Gauffre, « dont la vertu était grande », souligne-t-il dans son *Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français* (Montréal, 1910, I: 335). Il rappelle les circonstances mémorables de sa mort, peu après, dit-il, qu'il avait été unanimement choisi

pour être présenté à la nomination du pape comme premier évêque du Canada. Mais ce qui m'étonne et ce que je n'ai vu nulle part, c'est que M. Le Gauffre serait mort après avoir donné son consentement à devenir le premier évêque de la Nouvelle-France. C'est dommage que M. le Chanoine Allaire n'ait pas nommé les sources sur lesquelles s'appuie cette assertion.

Il existe deux portraits connus de M. Le Gauffre. Le plus fréquemment reproduit est celui que Montcornet a gravé et qui nous fait voir le successeur du « Pauvre Prêtre » agenouillé devant son crucifix. N'est-ce pas dans cette attitude que nous l'évoquons volontiers : recueilli, suppliant, avide de lumières, hésitant à s'engager dans la voie d'une nouvelle forme de perfection. Car Dieu le voulait-il et le lui demandait-il ? Non, la Volonté divine ne le demandait pas, ne le conduisit pas jusque sur les rives du Saint-Laurent. Mais Elle ouvrit toutes grandes les portes du Paradis au *premier évêque nommé de la Nouvelle-France*.

B. — ÉCRITS PERSONNELS

227. — 1641 — *Entretiens du R.P. Bernard* pendant sa maladie & ses dernières paroles [sic] à la mort. Escrites par son successeur à ses enfans [sic]. A Paris, chez Gervais Alliot, au Palais proche la chapelle S. Michel, 1641. Avec permission. 30 pages, in-12 — *Vidi*.

228. — 1642 — *La Vie de Claude Bernard dit le Pauvre Prêtre*, faite et composée par son successeur Thomas Le Gauffre. Paris, 1642. 572 pages. In-8. — *Vidi*.

N.B. L'un des rédacteurs du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* [...] 1890, 17^e année, remarque que « des cinq biographies du Pauvre Prêtre, celle de Thomas Le Gauffre est la meilleure ayant été rédigée d'après les souvenirs et les renseignements personnels de l'auteur comme d'après un certain Jean Blondeau, autrement dit Frère Jean [de la Croix] qui avait été le serviteur du Père Bernard pendant 22 ans, et qui remplit le même office auprès de Le Gauffre pendant 5 ans [...] ».

229. — 1680 — Le même. Nouvelle édition. A Paris, chez Robert-J.-B. de la Caille, ruè Saint-Jacques, aux trois cailles. M.DC. LXXX. [1680]. Avec privilège du Roy. 388 pages, portrait, 18cm. *Vidi*.

N.B. Reliure armoriée. Armes de la Bibliothèque royale (aujourd'hui la Nationale). C'est l'exemplaire que nous avons consulté, à Paris, en 1949.

230. — 1643 — L'abbé Thomas Le Gauffre, *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé aux exorcismes de plusieurs religieuses de la ville de Louviers*, en présence de Monsieur le Pénitencier d'Evreux, & de Monsieur Le Gauffre. A Paris, chez Gervais Alliot, au Palais, près de la chapelle S.-Michel, M.DC. XLIII. Avec permission. 4-107 pages, in-8. Reliure d'époque.

N.B. La dédicace (1 feuille non paginée) est un *Epître* à « la Reyne Régente [Anne d'Autriche] » et se termine par ces mots : « De Votre Majesté, très humble, très fidèle, très obéissant sujet, Le Gauffre, successeur du Père Bernard ». M. Le Gauffre s'adresse constamment et directement tout le long du texte principal, à la Reine. — *Vidi*.

231. — 1646 — *Testament du feu R.P. Thomas Le Gauffre* [sic] paru [à l'] imprimerie de M. le Prest, 1646. 8 pages. In-4.

N.B. — Cette pièce diplomatique a été reproduite in extenso dans la notice biographique que lui consacre Joseph Grandet, p.s.s. (Voir les *Saints Prêtres français du XVII^e siècle* de cet auteur, éd. Letourneau, 1897, p. 61-66. Voir aussi le no 24 de notre bibliographie, paraissant dans cette revue, et où se trouve une note copieuse sur le document ci-dessus.)

232. — 1647 — Le même. Paris, A. Vitré, 1647.

C. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

233. — Le Chanoine J.-B.-A. Allaire, *Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français*. Les Anciens. Ouvrage orné de 100 portraits. Montréal, Imprimerie de l'Ecole catholique des Sourds-Muets, 1910. 543 pages. 22.5 x 15 cm.

N.B. La notice consacrée à M. Le Gauffre se trouve à la page 335.

234. — Epitaphe de Thomas Le Gauffre [avec notes biographiques et critiques] (Dans le *Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1890, vol. 17 : 170-172).

N.B. Nous pouvons aussi consulter l'*Epitaphier* d'Emile Raumié, ce remarquable érudit français.

Rappel: Voir aussi sur M. Le Gauffre les numéros suivants de notre bibliographie paraissant dans cette revue : 10, 14, 23, 24, 25, 26, 46, 49, 54, 58, 59, 66, 74, 92, 98, 107, 111, 219.

N.B. Nous attirons l'attention des lecteurs sur les numéros 23, 24 et 25, d'une extrême importance pour bien s'expliquer la conduite tenue par les Messieurs de Montréal relativement à la succession de M. Le Gauffre. Ces pièces légales, surtout l'Arrest de la Cour du Parlement pour l'exécution du Testament de feu Monsieur Le Gauffre (no 25) et les notes copieuses sur les Procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France (no 23) figureraient peut-être avec plus de raison dans la bio-bibliographie de Monsieur Le Gauffre que dans la première partie de ce travail où nous les avons insérées pourtant non sans nécessité.

(à suivre)

MARIE-CLAIRE DAVELUY